



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Le 7 décembre 2023 à 18 heures, le Comité Syndical du SITCOM Côte sud des Landes dûment convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Alain CAUNEGRE.

Date de convocation : 1^{er} décembre 2023

Nombre de membres en exercice : **39** titulaires

Secrétaire de séance : Caroline JAY

Présents avec voix délibérative : **26** (titulaires + suppléants à voix délibérative) Quorum requis : **20**

Représentés : Nombre de voix : (titulaires+suppléants à voix délibérative +pouvoirs) : **26**

Présents avec voix délibérative :

CC. MACS

Françoise AGIER ; Jean-Luc BELESTIN ; Francis BETBEDER ; Joël CANTIN ; Alain CAUNÈGRE ; Régis DUBUS ; Jean-François MONET ; Pierre PECASTAINGS ; François GUILLAMET ; Dany JAMMES ;

CAGD

Alexandra BOGNENKO-SANIEZ ; Hervé DARRIGADE ; Jean SOUBLIN ; Caroline JAY ;

CC. PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS

Luc De MONSABERT ; Bernard DUPONT ; Thierry GUILLOT ; Francis LAHILLADE ; Jean-Louis PEYRELONGUE ; Roland DUCAMP

CC. DU SEIGNANX

Alain PERRET ; Philippe POURTAU ; Isabelle NOGARO

CC. COTE LANDES NATURE

Gérard NAPIAS ; Denis VEJUX ; Jean-Louis DAVERAT ;

Absents :

CC. MACS

Pascale CASTAGNET ; Jean-Claude DAULOUEDE ; Bertrand DESCLAUX ; Bernard FRACCHETTI ; Denis BECUS ; Patrick BENOIST ; Antoine COELHO ; Jean-Michel DULER ; Edouard DUPOUY ; Damien GARAT ; William GAUTHERIN ; Eric LAHILLADE ; Patrice LARD ; Alain SOUMAT

CAGD

Alain BERGERAS ; Martine ERIDIA ; Martine LABARCHEDE ; Laurent LAFOURCADE ; Jean LAVIELLE ; Julien RELAUX ; Bérangère SABOURAULT ; Albert AUZEMERY ; Thierry BOURDILLAS ; Philippe CASTEL ; Philippe DELMON ; Vincent DEZES ; Julien DUBOIS ; Alain DUBOURDIEU ; Alain GODOT ; Florence PEYSALLE

CC. PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS

Stéphane BELLANGER ; Didier LAFOURCADE ; Didier SAKELLARIDES ; François CLAUDE ; Christian DAMIANI ; Corinne De PASSOS ; Christian FORTASSIER ; Sylviane LESCOUTTE ; Didier MOUSTIÉ ; Marlène PERRIAT

CC. DU SEIGNANX

Jean-Marc LARRE ; Pierre PASQUIER ; Valérie CORNU ; François TRAMASSET ; Pierre LATOUR ;

CC. COTE LANDES NATURE

Nathalie CAMOUGRAND ; François CORDOBES ; Christian VIGNES ; Francis LABOUDIGUE ; Muriel LAGORCE ; Michel LAMOLIE ; Marc VERNIER

Le quorum étant atteint, le Comité syndical peut délibérer.

DEL_2023_079

Inscription de crédits par anticipation au vote du budget primitif 2024 – Budget principal

Monsieur Alain PERRET, Vice-Président, expose :

Conformément à l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, le président peut, sous réserve d'une autorisation du comité syndical, engager, liquider et mandater des dépenses



d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Pour le budget principal :

Afin d'assurer une continuité dans la réalisation des programmes d'équipement, il est proposé au Comité syndical d'ouvrir les crédits correspondants pour un montant total 1 118 206 € :

	Budget + DM 2023	Crédits votés par anticipation	2024 par	Article comptable
Travaux sur les déchetteries – op 1803	910 872€	227 718€		21318
Plateforme -op 2004	100 000€	25 000€		2128
Achat de matériel de collecte fixe – op 2102	823 009€	205 752€		2158
Achat de conteneurs – convention – op 2105	148 108€	37 027€		2158
Achat de petits équipements – op 2106	20 000€	5 000€		2158
Travaux aménagement conteneurs – convention – op 2107	35 000€	8 750€		2158
Extension des consignes de tri – op 2108	213 960€	53 490€		2158
Achat de gros matériel plateforme – op 2201	480 000€	120 000€		2158
Amélioration continue des sites – op 2206	178 750€	44 687€		2158
Acquisition de matériels spécifiques – op 2208	365 200€	91 300€		2158
Pont bascule sur Quai de transfert St Paul – OP 2301	144 000€	36 000€		21351
Mobilier – op 2302	30 000€	7 500€		21848
Matériel informatique – op 2303	130 436€	32 609€		21838
Biodéchets – op 2304	693 492€	173 373€		2158
Achats de conteneurs avec convention – op 2305	310 707€	50 000€		2158

Le Comité syndical,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VOTE les crédits par anticipation au vote du budget primitif 2024

PREND ACTE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication. *Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.*

Pour extrait conforme,

A Bénèsse-Maremne, le 11 décembre 2023

Le Président,
Alain CAUNÈGRE

